

Réseau Douleur de l'Ouest

REDO

Association Loi 1901 Enregistrée sous le N° W 442001924 Auprès du Préfet de la Sarthe
Organisme Formateur agréé n° 52 44 05814 44

Le Mans,
Le lundi 16 mai 2011

Président :

Docteur Roseline DUCLOS
Coordinateur Réseau Douleur en Sa
resodouleursarthe@wanadoo.fr

Vice-Président :

Docteur Bruno RIOULT
Unité Douleur Centre Catherine
de Sienné Nantes
bruno.rioult@wanadoo.fr

Secrétaire Général :

Hugues AGRES Infirmier
Anesthésiste
CHD La Roche/Yon
hugues.agres@chd-vendee.fr

Secrétaire Adjoint :

Trésorier:

Docteur Caroline COLOMB,
Vannes
CarolineCOLOMB@aol.com

Trésorier Adjoint :

Mme France MARCHAND,
Psychologue, Brest
france.marchand29@laposte.net

Membre d'honneur :

Professeur Youenn LAJAT

Conseil Administration :

Dr Serge BELLARD
Hôpital des Armées à Brest
serge.bellard@free.fr

Mme LABBE Bernadette
Cadre infirmier Réseau Douleur Sar
blabbe-resodlsarthe@wanadoo.fr

Dr Françoise RAMEE
Clinique Catherine de Sienné Nante

Mme Clairette SCHOCK,
CHIC de Quimper
schock.clairette@neuf.fr

Dr Denis ROY, Clinique
La Sagesse Rennes
droy@lasagesse.umiv.fr

Chers amis,

Lors de l'Assemblée Générale du REDO le 5 novembre 2010 à la journée REDO de la Roche/Yon ; nous vous avons proposé les modifications des statuts de l'association dans l'objectif de constituer un conseil d'administration paritaire Bretagne – Pays de Loire.

Le quorum ce jour là n'ayant pas pu être atteint, pour voter ces modifications une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 28 janvier 2011 à l'occasion de la 5^e journée des « IDE ressource douleur ».

Ces modifications ont été acceptées lors du vote du 28 janvier 2011 à l'unanimité des 54 membres présents.

➔ Modifications des statuts du REDO

Propositions de modifications de l'article 7 du titre II :

L'ASSOCIATION EST DIRIGEE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPOSE DE 18 MEMBRES JOUISSANT DE LEURS DROITS CIVIQUES ET POLITIQUES, ELUS POUR 3 ANS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE. LE CONSEIL EST RENOUELE DANS SON ENSEMBLE.

Les membres sont rééligibles sans limitation.

En cas de «vacance» d'un poste soit par absence de candidature, démission, ou radiation, le CA désigne et nomme le 1^{er} professionnel de la liste des non élus, en nombre de voix, dans sa catégorie et dans sa région, pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil est composé d'une répartition paritaire en binôme : un représentant médical et un représentant paramédical par département, soit 4 départements en Bretagne et 8 représentants soit 5 départements en Pays de Loire et 10 représentants

Suppression de : *Chaque année, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau*

le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un **Bureau** composé :

- d'un Président,
- de deux vice-présidents,
- d'un Secrétaire,
- d'un Secrétaire adjoint,
- d'un Trésorier,
- d'un Trésorier adjoint

Modalités de vote :

Géographiquement le REDO est constitué de 9 départements 85/44/49/72/53/35/56/29/22. Chaque département propose une liste de candidats médecins à jour de leur cotisation pour le collège de médecins et une liste de candidats paramédicaux à jour de leur cotisation pour le collège de paramédicaux.

Réseau Douleur de l'Ouest

REDO

Association Loi 1901 Enregistrée sous le N° W 442001924 Auprès du Préfet de la Sarthe
Organisme Formateur agréé n° 52 44 05814 44

La diffusion de la liste des candidats : la liste collège médecins et la liste collège paramédicaux de chacun des 9 départements sont adressées à chaque adhérent du REDO à jour de sa cotisation.

Chaque électeur, quelque soit son lieu d'exercice, choisit pour chaque département (1 médecin + 1 paramédical.). Soit pour chaque électeur, au maximum, 2 candidats pour chaque département, soit 18 candidats au moment du vote.

et font l'objet d'un dépôt à la préfecture de la Sarthe.

En conséquence, l'appel à candidature pour chaque département, est lancé auprès des médecins et paramédicaux adhérents.

Peuvent faire **acte de candidature** les adhérents du REDO à jour de leur cotisation 2011.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint **un document à remplir** et à retourner avant le **7 juin 2011** soit au

Réseau Douleur Sarthe
166 rue des Maillets – 72000 LE MANS

ou au resodouleursarthe@wanadoo.fr

ou par fax 02 43 89 18 62.

Ainsi qu'un **appel à cotisation 2011** pour ceux qui en ont besoin.

Après réception des documents, le vote par correspondance sera organisé.

Pour toute précision prendre contact avec le Réseau Douleur Sarthe au 02 43 82 38 86.

Bien amicalement.

Docteur Roseline DUCLOS
Présidente du REDO